

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DU 05/09/2023 AU 26/10/2023**

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 25 mai 2020, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

**Il donne ainsi lecture des décisions prises depuis le 5 septembre 2023 :**

<b>DECISIONS</b>				
Numéro	Date de signature	Objet	Tiers	Montant HT
DEC20231005-031	05/10/2023	Pose de 2 prises de courant illumination sur mâts éclairage public entrée bourg (ld mortefontaine)	CITEOS 72088 Le Mans Cedex 9	415,46 €
DEC20231023-032	23/10/2023	Acquisition jeu 'enfants tapis volant - Lotissement du Hutereau	France Collectivités 30900 Nîmes	1 089.00 €
DEC20231023-033	23/10/2023	Mise en page et impression menus repas des Anciens	SAS Imprimerie CRES 72110 Bonnétable	159.00 €

<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>						
Numéro	date de signature	Nom du titulaire	Type	Durée	Date d'effet	Emplacement
577	21/10/2023	GENDREL Jeannine	Concession de terrain	50 ans	21/10/2023	C27